Fonds de soutien financier aux TPME

1,55 milliard de DH mobilisés pour 245 entreprises

Depuis son démarrage en octobre 2014 et jusqu'au 31 mars 2016, le Fonds de soutien financier aux TPME a bénéficié à 245 entreprises. Il a ainsi mobilisé 1,55 milliard de DH dans le cadre d'un cofinancement avec les banques dont la part totalise environ 1,1 milliard de DH. Ces fonds ont servi à hauteur de 70% à régulariser les arriérés fournisseurs. Le reste étant allé au financement des besoins en fonds de roulement et autres dettes notamment sociales et fiscales. Quant à la part des banques dans les crédits conjoints, elle a principalement été destinée à la consolidation des dettes bancaires liées à des crédits à moyen et long termes ou à des dépassements sur les crédits de fonctionnement.

a Caisse centrale de garantie (CCG) livre un bilan d'étape du Fonds de soutien financier aux TPME. Depuis son démarrage en octobre 2014 et jusqu'au 31 mars 2016, ce fonds a bénéficié à 245 entreprises mobilisant 1,55 milliard de DH jumelés à des crédits bancaires totalisant environ 1,1 milliard de DH. Ces 245 bénéficiaires emploient un effectif global de 24.610 personnes et génèrent un chiffre d'affaires de plus de 12,5 milliards de DH, précise la CCG, le gestionnaire du fonds, dans un communiqué.

Mis en place en juillet 2014 à l'initiative de Bank Al-Maghrib (BAM), du Groupement professionnel des banques du Maroc (GPBM) et de la CCG, ce dispositif est, pour rappel, destiné à cofinancer avec les banques la restructuration financière des entreprises jugées viables mais connaissant des difficultés passagères. Le fonds, doté de 3,6 milliards de DH, a pour objectif, en effet, de renforcer et préserver les activités productives des TPME (très petites et moyennes entreprises), en particulier exportatrices et celles opérant dans le secteur industriel.

L'intervention du Fonds s'effectue à travers un prêt subordonné pouvant aller jusqu'à 50 millions de DH, et ce, dans le cadre d'un crédit conjoint comprenant également la part de la banque. Ce crédit conjoint, remboursable sur une durée maximale de 10 ans, est accordé à un taux fixe correspondant au taux moyen pondéré (TMP) des émissions des bons du Trésor à 5 ans pour la part du fonds. Quant à la part bancaire, le taux est librement négociable sans toutefois excéder le TMP majoré de 150 points de base. Aujourd'hui, le TMP des bons du Trésor à 5 ans se situe à 3.16%.

Le Fonds cible prioritairement les TPME dont le chiffre d'affaires dépasse pas 175 millions de DH. Toutefois, les ETI (entreprises de tailles intermédiaires) peuvent, à titre exceptionnel, bénéficier de l'intervention du Fonds.

Ainsi, entre octobre 2014 et mars 2016, la part des TPME bénéficiaires du dispositif s'élève à 95% du total des entreprises, contre 83% pour les crédits octroyés. La répartition par secteur d'activité montre que l'industrie est le premier bénéficiaire avec 48% du portefeuille du Fonds, devant le BTP (23%), le commerce & distribution (22%) et les services (7%).

Selon la CCG, toutes les banques de la place ont bénéficié de l'intervention de ce mécanisme de soutien financier avec une prédominance des plus grandes d'entre elles.



De même, toutes les régions du Maroc ont eu droit à l'intervention du Fonds, et à leur tête Casablanca-Settat qui capte 49% du portefeuille, devant Souss-Massa (12%), Rabat-Salé-Kénitra (9%), Marrakech-Safi (9%), Fès-Meknès (8%), l'Oriental (6%) et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (5%). Les 2% restants se répartissent sur les autres régions.

Par ailleurs, la CCG souligne que sur les 245 entreprises bénéficiaires, les principales difficultés identifiées sont liées notamment à l'allongement des délais de règlement des clients. Elles portent également sur le cumul des arriérés de la CNSS et de la CIMR. À cela s'ajoute la perte de partenaires et/ou de donneurs d'ordre stratégiques ou encore le défaut de paiement d'un ou plusieurs clients.

De ce fait, les crédits accordés par le Fonds ont servi principalement à régulariser les arriérés fournisseurs (70% des crédits). Ils sont allés, en outre, au financement des besoins en fonds de roulement et autres dettes notamment sociales et fiscales (30% des crédits). Quant à la part de la banque dans les crédits conjoints, elle a principalement servi à la consolidation des dettes bancaires liées à des crédits à moyen et long termes ou à des dépassements sur les crédits de fonctionnement.

Moncef Ben Hayoun